

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CB 100 LR

Section 1. Identification

Identificateur SGH du

produit

: CB 100 LR

Code du produit

: 53-G 133 (500 ml), 53-G 135 (3.78 L), 53-G 137 (20 L), 53-G 138 (208 L), 53-G 139

(1000 L)

No de FDS Type de produit : L-166F : Liquide.

Utilisations identifiées

Nettoyant et dégraissant extrêmement puissant.

Manufacturier

: Walter Technologies pour surfaces inc.

Bio-Circle - Une division de Walter Technologies pour surfaces inc.

5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1

Canada

info@walter.com www.walter.com

Informations générales : 1-888-592-5837

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)

(24/7)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS

: Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910. 1200), cette FDS contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette FDS devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Classement de la substance : Non classé.

ou du mélange

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

: Pas de mention de danger.

Mentions de danger

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable. Intervention : Non applicable. **Stockage** : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Dangers physiques non classés autrement

(DPNCA)

: Aucun connu.





Section 2. Identification des dangers

Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA) : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Code du produit

: 53-G 133 (500 ml), 53-G 135 (3.78 L), 53-G 137 (20 L), 53-G 138 (208 L), 53-G 139

(1000 L)

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Alcools, C9-11, éthoxylés	5 - 10	68439-46-3
Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel trisodique	1 - 5	164462-16-2

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.



Section 4. Premiers soins

Contact avec la peauIngestionAucun effet important ou danger critique connu.Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

oxydes d'azote oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Aucune mesure spéciale n'est requise.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

pression positive.



Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Éther de diéthylène glycol monobutylique	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 10 ppm 8 heures. Forme: Fraction inhalable et vapeur

Canada

Limites d'exposition prof	fessionnelle MPT (8 heures)		LECT (15 mins)		Plafond						
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Éther de diéthylène glycol monobutylique	US ACGIH 3/2015	10	-	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	ON 7/2015	10	-	-	-	-	-	-	-	-	[a]

Forme: [a]Fraction inhalable et vapeur

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Assurer une ventilation adéquate. Aucun équipement de protection respiratoire individuel normalement requise.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Recommandé:

Chloroprène de 0,8 mm d'épaisseur, temps de perméation 120 min. Nitrile de 0,8 mm d'épaisseur, temps de perméation 480 min.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.



Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Clair.] Couleur : Transparent. Odeur Parfumé. : Non disponible. Seuil olfactif

pН : 10.3 à 11

Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non disponible.

(d'inflammation)

Tension de vapeur : <0.013 kPa (<0.1 mm Hg) [@ 20°C (68°F)]

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.01 à 1.02 g/ml @ 20°C (68°F)

Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Solubilité

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de

: Non disponible.

décomposition **Viscosité**

: Non disponible.

Teneur en COV

: 1 % (p/p)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.



Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux

 Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcools, C9-11, éthoxylés Éther de diéthylène glycol	DL50 Orale DL50 Cutané		1378 mg/kg 2700 mg/kg	-
monobutylique	DL50 Orale	Rat	4500 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), α-isodécyl- ω-hydroxy-	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 μL	-
Éther de diéthylène glycol monobutylique	Peau - Hautement irritant Yeux - Modérément irritant	Lapin Lapin	-	24 heures 500 µL 24 heures 20 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	•	Voie d'exposition	Organes cibles
Cumènesulfonate de sodium	Catégorie 3	• • •	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.





Section 11. Données toxicologiques

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats

possibles

possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles: Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiquë

Voie	Valeur ETA
	19499 mg/kg 270000 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
	Aiguë CE50 5.36 mg/L Eau douce Aiguë CE50 2686 µg/l Eau douce Aiguë CL50 11000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Pimephales promelas	48 heures 48 heures 96 heures
Éther de diéthylène glycol monobutylique	Aiguë CL50 1300000 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Alcools, C9-11, éthoxylés	-	>60 % - Facilement - 28 jours	1	-





Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
CB 100 LR Alcools, C9-11, éthoxylés	-	>95%; 28 à 100 jour(s)	Facilement Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Alcools, C9-11, éthoxylés	-	237	faible
Isotridécanol, éthoxylé	-	232.5	faible
Éther de diéthylène glycol	1	-	faible
monobutylique			

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	DOT	TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-



Section 14. Informations relatives au transport

Dangers environnementaux		Non.	Non.	Non.
Autres informations	-	-	-	-

AERG: Non applicable.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux**: toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. Protéger du gel. Le gel va endommager le produit et de le rendre inutilisable.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) PAIR: 2-Benzylideneheptanal; α-hexylcinnamaldéhyde

Liste des précurseurs contrôlés par le département du commerce: Triéthanolamine Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CWA (Clean Water Act) 307: Toluène; Benzène

CWA (Clean Water Act) 311: Toluène; Benzène; Oxyde de propylène

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Référencé

Substances de catégorie 1

de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté

de l'air)

Substances de catégorie 2

de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté

de l'air)

Liste I DEA des produits chimiques (produits

chimiques précurseurs)

Liste II DEA des produits chimiques (produits chimiques essentiels) : Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

			SARA 302 TPQ SARA 304 RQ		RQ	
Nom	%	EHS	(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Oxyde d'éthylène Oxyde de propylène	0 - 0.1 0 - 0.1	Oui. Oui.	1000 10000	- 1444.3	10 100	- 14.4

SARA 304 RQ : 18518518.5 lb / 8407407.4 kg [2188179.4 gal / 8283160 L]

SARA 311/312

Classification : Non applicable.





Section 15. Informations sur la réglementation

Composition/information sur les ingrédients

Nom			Décompression soudaine		immédiat (aigu) pour	Danger d'intoxication différée (chronique)
Alcools, C9-11, éthoxylés Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel trisodique	-	Non. Non.	-	Non. Non.	Oui. Oui.	Non. Non.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	0.3 - 1
Avis du fournisseur	Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	0.3 - 1

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copies et redistribution de la FDS incluent les copies et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts: Aucun des composants n'est répertorié.New York: Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : Éther de diéthylène glycol monobutylique Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés : Éther de diéthylène glycol monobutylique

Californie prop. 65

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0,1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0.1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Méthyl isobutyl cétone	Oui.	Oui.	Non.	Non.
Toluène	Non.	Oui.	Non.	7000 microgram/jour (ingestion)
Diéthanolamine	Oui.	Non.	Non.	Non.
Dioxane	Oui.	Non.	Oui.	Non.
Benzène	Oui.	Oui.	6.4 microgram/jour (ingestion) 13 microgram/jour (inhalation)	24 microgram/jour (ingestion) 49 microgram/jour (inhalation)
Oxyde d'éthylène	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.
Oxyde de propylène	Oui.	Non.	Non.	Non.
Éthylène glycol	Non.	Oui.	Non.	Non.

Canada

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Éther de diéthylène glycol monobutylique

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.





Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition mm/dd/yyyy : 10/30/2016 Date de publication : 05/15/2016

précédente

Version : 1.1

Section(s) révisée(s) : 1, 3, 8, 16.

Élaborée par : Services Réglementaires KMK inc.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

